



Bulletin d'engagement au 4H VTT du ValJoly 2014

À retourner avant le 26 août 2014 à : 4H VTT Maison du ValJoly - 59132 EPPE-SAUVAGE

Utiliser 1 bulletin par équipe.

10€ par personne

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Ville :	Ville :
Code Postal :	Code Postal :
Email :	Email :
Age :	Age :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	Sexe : <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme
Club :	Club :

Pour les mineurs de plus de 15 ans: Autorisation parentale

Je soussigné(e), Mr ou Mme autorise la personne ci-dessus nommée à participer à votre manifestation du 31 août 2014 et décharge l'organisateur de toute responsabilité.

Fait à : Le :

Signature OBLIGATOIRE du tuteur légal :

Plaque de guidon offerte à chaque participant

Je désire participer à la compétition nommée « 4H VTT 2014 »

Je règle donc la participation correspondante et donnant droit aux prestations annoncées. Je déclare être en parfaite santé et posséder un certificat médical de moins d'un an ou d'une licence sportive. Pour les non-licenciés une assurance « responsabilité civile » est obligatoire. Ouvert à tous avec autorisation parentale pour les mineurs et l'accompagnement d'un adulte responsable. Le port du casque est obligatoire TOUTE LA DUREE de la manifestation.

ATTENTION: Les 4H VTT sont une compétition qui demandent une excellente condition physique et une parfaite pratique du VTT. Assurez-vous de l'état de votre matériel avant le départ. Je m'engage à respecter le règlement affiché sur le site départ et imprimable sur le site internet de la manifestation ainsi que les consignes des organisateurs, les autres participants et la nature.

BONNE HUMEUR ET CONVIVIALITE. Voir le site internet: www.valjoly.com rubrique événement

Tout bulletin incomplet ne sera pas traité.

Montant total de :

€

Libellé à l'ordre de l'UVFourmies

Date limite : 26 août 2014

Signature obligatoire, j'accepte les consignes ci-contre et le règlement au verso.

REGLEMENT 31 août 2014

- Le port du casque rigide est obligatoire, pendant toute la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité si non-port du casque rigide.
- Pour des raisons pratiques et de sécurité, nous vous conseillons fortement d'avoir un VTT en très bon état. Vous devez être munis de votre nécessaire de réparation.
- Les participants s'engagent à respecter les recommandations des organisateurs.
- Les 4h VTT ValJoly sont ouverts aux participant(e)s âgé(e)s au minimum de 15 ans et plus, licenciés de toutes les fédérations ou non licenciés sous réserve d'avoir un certificat médical de moins de 6 mois, de non contre-indication à la pratique du VTT. Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les non licenciés.
- A titre d'exception : Pour les mineurs de plus de 15 ans, nous demandons une autorisation parentale.
- Les organisateurs prévoient l'arrêt des 4h VTT ValJoly , en cas d'alerte orange déclenchée par Météo-France.
- Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre des 4h VTT. Par son inscription, chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,... de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes des autorités locales, de l'ONF, des services de l'Etat.
- Chaque participant devra emprunter uniquement les chemins et routes du parcours balisé.
- L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute ou d'accident avant, pendant ou après les 4h VTT ValJoly. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel qui surviendrait avant, pendant ou après l'épreuve.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité, d'accès à la forêt ou sur les parties communales.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant faisant preuve d'un esprit antisportif
- ou d'un comportement inconvenant, dangereux, vis-à-vis d'un autre participant, d'un spectateur, d'une personne de la sécurité ou organisateur.
- Les participants autorisent expressément les organisateurs des 4h VTT ValJoly , à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la randonnée, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à
- cette durée. La participation au 4h VTT ValJoly , implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte, décharger les organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute personne associée à l'événement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers, eu égard à ma participation au 4hVTT

SIGNATURE D'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT OBLIGATOIRE AU RECTO